



D.2017.03.29.9.4.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

9 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION**9.4 - Modification du tableau des effectifs**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPR			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

D'une part, et conformément aux différents décrets n° 2016-1372 du 12/10/2016, n° 2016-596 et 2016-604 du 12/05/2016, relatif à la mise en application du protocole relatif à la modernisation des Parcours, Professionnels, des Carrières et des Rémunérations et à l'avenir de la Fonction Publique (P.P.C.R.) entraîne une nouvelle organisation des carrières de la Catégorie C comprenant trois nouvelles échelles de rémunération au lieu de 4 (C1 : Adjoint administratif/Adjoint technique/Adjoint du patrimoine - C2 : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - C3 : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe). C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en cohérence le tableau des effectifs du SMTC.

D'autre part, afin de répondre aux nécessaires évolutions des services, mais aussi afin de permettre la promotion de certains agents au grade supérieur, il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs du SMTC.

* *
*

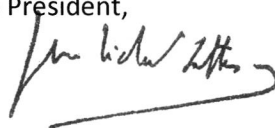
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DIT que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

Poste	Situation ancienne	Situation nouvelle
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe : Nouveau Grade : Adjoint administratif - C1	9	9
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe : Disparition du grade	22	0
Adjoint administratif principal de 2^{ème} : C2	5	27
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe : Nouveau Grade : Adjoint du patrimoine - C1	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe : Nouveau Grade : Adjoint technique - C1	3	3
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	13	9
Rédacteur	8	7
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	5

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170404-20170329-9-4D-
DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017